

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-2085

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 70**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'État n'a pas vocation à se porter garant et à offrir des suretés pour des dispositifs concernant des pays africains. Les pays africains ont obtenu leur indépendance et aspirent à se développer sans ingérence d'où qu'elle vienne.